

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2019 (ET BUDGET INDICATIF POUR 2020)

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

APERÇU

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier de 2020.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2019 s'élève à 4 504 151 USD et se base sur les recommandations issues des sessions de 2017 du Comité scientifique (CS20) et du Comité d'application (CdA14), et sur les décisions précédentes de la Commission concernant les activités du Secrétariat de la CTOI. Le budget proposé pour 2019 représente une augmentation nominale brute de 15% par rapport au budget pour 2018.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans ce document. Toute nouvelle activité décidée durant la 22^e session de la Commission (S22) pourrait avoir des conséquences budgétaires qui se nécessiteraient une modification du budget présenté ici.
4. Conformément aux exigences du Règlement financier de la Commission, les informations suivantes sont fournies en appui des estimations budgétaires :
 - **Budget administratif** ([Appendice 1](#)) –pour 2019 et budget indicatif pour 2020 (coûts salariaux, dépenses de fonctionnement, imprévus, contribution additionnelle des Seychelles, frais de gestion de la FAO, fonds de réserve et Fonds de participation aux réunions).
 - **Détails complémentaires** ([Appendice 2](#)) –détail des dépenses de fonctionnement pour 2019. Cette annexe contient des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement du budget administratif (lignes 2.1 à 2.12).
 - **Budgets spéciaux** ([Appendice 3](#)) –Financements extrabudgétaires pour 2019 (1 208 991 USD) et chiffres indicatifs pour 2020 (261 310 USD).
 - **Barème des contributions** ([Appendice 4](#)) –Barème des contributions pour 2019 basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission, indiquée en annexe du Règlement financier. La formule relève d'un régime qui couvre une contribution de base égale pour tous les membres, une contribution variable basée, entre autres, sur les prises et les débarquements des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI (données détenues par le Secrétariat de la CTOI) et le revenu par habitant de chaque partie contractante (statistiques issues du site web de la Banque mondiale - www.worldbank.org).

PROPOSITION D'AJUSTEMENTS DE LA STRUCTURE DU SECRETARIAT

5. La structure du Secrétariat de la CTOI est présentée dans la. Cette structure reflète certains ajustements mineurs approuvés à la S21 en vue de corriger les titres et grades des membres du personnel. Les conséquences budgétaires de ces changements par rapport au budget de 2018 proposé l'année dernière sont minimales.
6. Le budget a été actualisé pour inclure les chiffres exacts de coûts de personnel recueillis à partir de 2017 et inclut une légère augmentation de 3% en vue d'augmentation des coûts de personnel. La ligne budgétaire pour l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) a été incluse étant donné que l'ICRU continue à être appliquée par la FAO. Au cours de ces deux dernières années, les économies budgétaires ont été utilisées pour couvrir les coûts de l'ICRU mais aucune économie n'est prévue en 2019 si tous les postes du personnel sont pourvus.
7. Dans la Figure 1, le fond grisé des sections Données et Administrative (qui incluent les services informatiques) met en évidence leur rôle en tant que fournisseurs de services pour les sections fondamentales Science et Application, en facilitant leur mission de fourniture de contributions techniques à la Commission et à ses organes subsidiaires.

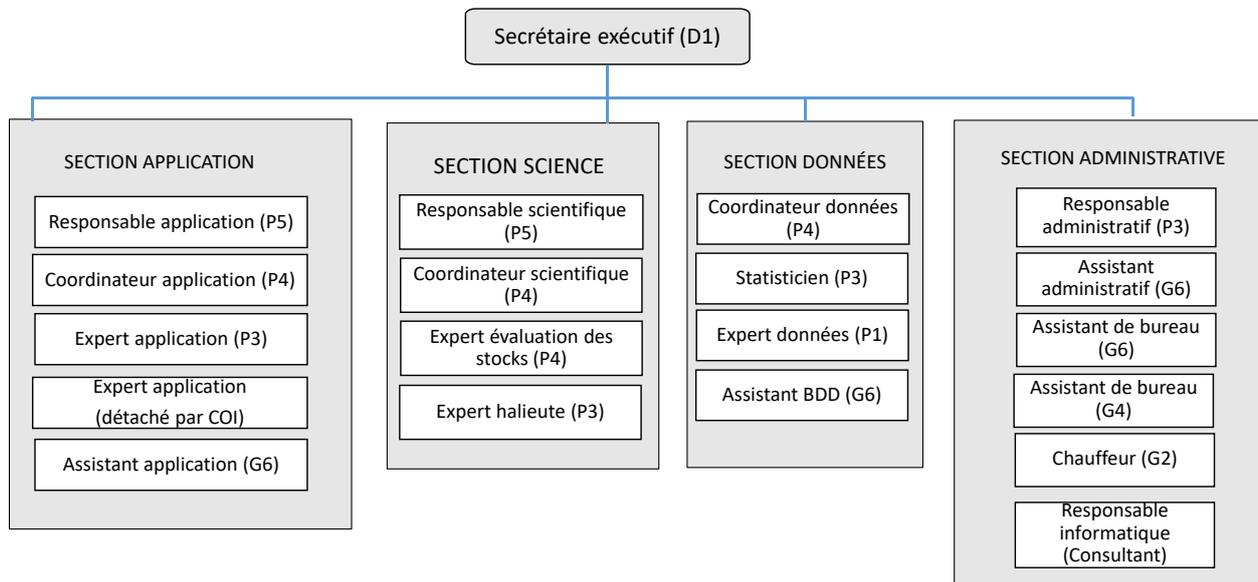


Figure 1. Structure du Secrétariat de la CTOI en 2019 et 2020

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2019 ET, PROVISOIREMENT, 2020

8. Le Secrétariat de la CTOI a six domaines d'activités : 1. Appui aux activités scientifiques ; 2. Appui aux activités d'application ; 3 Communications ; 4. Appui aux réunions ; 5. Appui aux technologies de l'information ; 6. Appui administratif. La description des activités et les résultats prévus de chaque domaine d'activités en 2019 et 2020 sont détaillés ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE & DONNEES)

Support aux données

9. Une grande partie des travaux menés dans ce domaine fonctionnel est consacrée à l'acquisition et à l'étude des données requises dans le cadre des travaux scientifiques de la Commission. Les données sont tout d'abord recueillies par les agences des pêches nationales puis transmises au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (résolutions 15/01 et 15/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties dans un format commun qui conviendra à des analyses supplémentaires par les groupes de travail, ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.

10. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'océan Indien par le biais de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, en particulier une assistance à la collecte et à la gestion des données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers.

Mécanisme régional d'observateurs (résolutions 11/04 et 16/04)

11. En 2019, le Secrétariat de la CTOI prévoit de mettre en œuvre un projet pilote visant à promouvoir la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs. Une proposition de financement de ces travaux est actuellement à l'étude par l'Union européenne.

Consultants : évaluation des stocks

12. Des consultants en évaluation des stocks (et autres spécialités) seront embauchés pour les activités détaillées en [Appendice 2](#), qui ont été recommandées par le Comité scientifique comme hautement prioritaires, pour répondre aux demandes de la Commission.

Experts (scientifiques) invités : voyages des non-personnels

13. Le Comité scientifique et ses groupes de travail ont reconnu à plusieurs reprises que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences complémentaires, a amélioré la qualité des travaux menés ces cinq dernières années et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités » scientifiques. Il est prévu que quatre

experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI en 2019 (et en 2020), comme détaillé dans le Tableau 1 :

Tableau 1. Participation des experts invités aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission en 2019 et 2020.

Organes subsidiaires scientifiques de la Commission	2019	2020
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	0	0
Groupe de travail sur les thons néritiques	1	1
Groupe de travail sur les thons tempérés	0	0
Groupe de travail sur les porte-épées	1	1
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires	1	1
Groupe de travail sur les méthodes	0	0
Groupe de travail sur les thons tropicaux	1	1
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion	0	0
Comité scientifique	0	0
TOTAL	4	4

Financement du domaine d'activité 1 (Appui aux activités scientifiques)

14. Ces activités sont financées avec l'aide de plusieurs initiatives ([Appendice 3](#)) et également sur le budget régulier de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI a reçu/prévu des financements des organismes/projets suivants :

- Accord de financement avec l'Union européenne pour entreprendre des éléments-clés du programme de travail du Comité scientifique pour 2018.
- Projet thonier Océans communs/ZADJN en appui aux activités du Comité technique sur les procédures de gestion.

DOMAINE D'ACTIVITE 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

15. Le Secrétariat de la CTOI contribue en aidant le Comité d'application et la Commission à assurer un meilleur suivi des niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et en fonction des besoins à coordonner le renforcement des capacités et la formation.

16. En particulier, et suivant en cela l'avis de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités de soutien qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Ces activités seront largement financées sur des fonds extrabudgétaires en 2018 et 2019, même si certains donateurs attendent un cofinancement ([Appendice 3](#)).

Missions de soutien à l'application

17. Les principaux efforts de renforcement des capacités incluent les missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à faire mieux connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités ayant pour but d'aider à résoudre les problèmes ou préoccupations d'application identifiés par le Comité d'application.

18. Les MSA et les missions de suivi sont réalisées par le personnel du Secrétariat de la CTOI, principalement par la Section application, sur une période d'environ une semaine, pour un public-cible composé de fonctionnaires nationaux des services impliqués dans la mise en œuvre des résolutions de la CTOI. Pour les CPC qui ont déjà bénéficié de MSA, des missions de suivi de 2 ou 3 jours sont prévues durant la période d'intersessions suivante. Celles-ci auront lieu au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application. Un rapport sur les résultats de ces actions de collaboration pourra être présenté par les CPC au Comité d'application, afin d'établir une base de référence pour mesurer les progrès dans le renforcement de l'application.

19. Pour appuyer ces activités, module de formation sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI a été mis à jour. Il est composé de deux Manuels de formation sur les MCG et de fiches de mise en œuvre.

Atelier régional sur les problèmes d'application

20. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes techniques qui sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des personnes directement impliquées sera utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission.

Mesures du ressort de l'État du port

21. Cette composante est spécifique à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette formation s'adresse principalement aux acteurs de terrain et à leurs superviseurs, car elle se concentre davantage sur les aspects opérationnels de la résolution sur les mesures du ressort de l'État du port. Elle inclut :

- une formation au niveau national pour les fonctionnaires des CPC de la région sur les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
- une formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents de navires ;
- le développement et l'amélioration en cours de l'application e-PSM.

22. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

23. En outre, une formation régionale est dispensée sur la coopération nationale inter-agences et la coopération régionale a été élaborée, en vue de favoriser les liens entre les CPC États du port et États du pavillon.

24. L'application e-PSM pour faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 est utilisée par certains États du port et États du pavillon depuis un an.

Assistance légale

25. Transposition des MCG de la CTOI pertinentes dans la législation nationale, conformément à l'article X de l'Accord CTOI.

Financement du Domaine d'activité 2 (activités d'application)

26. Ces activités sont financées avec l'aide de diverses initiatives après présentation aux bailleurs de fonds potentiels. Un cofinancement est également requis à partir du budget régulier de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI a reçu/prévu des financements des organismes/projets suivants :

- une convention de subvention avec l'Union européenne, pour la réalisation de missions de suivi des MSA, sur les MREP et pour l'aide légale pour transposer les MCG de la CTOI dans les législations nationales ;
- Projet Banque mondiale (dans le cadre de SWIOFISH2), par le biais de la Commission de l'océan Indien (financement pour réaliser des missions de suivi des MSA et des formations MREP, pour le développement de l'application e-PSM, pour aider les CPC à transposer les MCG de la CTOI dans les législations nationales et pour recruter un expert SCS) ;
- Projet thonier FAO/Océans communs-ZADJN pour un appui aux MSA, aux ateliers régionaux sur l'application) et à la formation à e-PSM.

27. Ces activités de renforcement des capacités, qui ont démarré en février 2013, devraient se poursuivre en 2019 (et 2020).

Programme régional de suivi des transbordements en mer

28. La mise en œuvre du Programme régional d'observateurs destiné à suivre les transbordements est maintenant dans sa 10^{ème} année et il devrait se poursuivre en 2019 et dans l'avenir. Le contrat actuel avec le consortium MRAG Ltd/Capfish a récemment expiré et un nouvel appel d'offres a été organisé donnant lieu à l'attribution d'un nouveau contrat à MRAG Ltd pour une période de trois ans, renouvelable pour deux ans supplémentaires. Comme cela a été le cas lors des années passées, la Section Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 14/06, les coûts de mise en œuvre du Programme retombent sur les flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget régulier.

DOMAINE D'ACTIVITE 3 : COMMUNICATION

29. Il est désormais évident qu'il est essentiel de maintenir des contacts étroits avec la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, les représentants des divers secteurs de l'industrie, allant des captures aux détaillants et acheteurs ainsi que le grand public. À cet égard, le Secrétariat veillera à la disponibilité immédiate d'informations précises au sujet de l'état des stocks qui relèvent de la CTOI et des actions qu'entreprend la Commission pour assurer une meilleure gestion des ressources et de la conservation de l'environnement.
30. Au cours des six dernières années, il y a eu une hausse sensible du nombre de demandes d'information de la part du grand public au sujet des activités de la Commission. Par conséquent, le Secrétariat de la CTOI a été chargé d'assumer un rôle plus actif dans ce domaine. Ces activités devraient se poursuivre et aboutir à une augmentation constante de la charge de travail en 2019 et 2020.
31. La compilation et le formatage des documents présentés aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission sont des activités toutes aussi importantes dans ce domaine. Le Secrétariat de la CTOI continuera à le faire, en publiant tous les documents sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), comme de coutume depuis la première publication des données sur le site.
32. Le site web de la CTOI sera étendu dans un proche avenir afin d'intégrer des outils pour faciliter l'interrogation de la base de données de la CTOI, en particulier les tables de captures et de nombres de bateaux de pêche. Le site restera le principal outil de communication, avec notamment un flux de nouvelles qui fourniront au public des informations sur les activités du Secrétariat de la CTOI.
33. Conformément à sa politique de communication d'entreprise, et compte tenu du lien entre la CTOI et la FAO, la FAO a proposé que le site Web de la CTOI soit hébergé par la FAO sans frais supplémentaires pour la Commission. Tenant compte des préoccupations des CPC concernant la continuité des services fournis par le site Web de la CTOI aux Membres, le Secrétariat de la CTOI a tenu des discussions techniques avec les services compétents de la FAO pour aider au transfert en douceur du site web de la CTOI sur une plateforme de la FAO. Ces travaux sont en cours.

DOMAINE D'ACTIVITE 4 : APPUI AUX REUNIONS

34. L'[Appendice 5](#) énumère les réunions prévues pour 2019 et 2020, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité scientifique.

Fonds de participation aux réunions (FPR)

35. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI dispose d'un budget de 200 000 USD et est géré conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014) :
- 75% du FPR doivent, chaque année, être attribués à l'aide à la participation de scientifiques des parties contractantes en développement aux réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail (150 000 USD) ;
 - pas plus de 25% des dépenses ne soient allouées à la participation à des réunions non scientifiques (article XVI, paragraphe 5) (50 000 USD).
36. De nouvelles réunions du CTCA et CTEP pourraient peser sur cette règle de 75%/25% étant donné que ces réunions seront considérées comme des réunions non-scientifiques.
37. Le budget du FPR ne se verra pas appliquer les frais de gestion de projet de la FAO ([Appendices 1](#) et [2](#)).

DOMAINE D'ACTIVITE 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

38. En 2019 et 2020, aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour les nouveaux membres du personnel ou pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service ([Appendice 2](#)). Une meilleure connexion Internet sera souscrite auprès d'un fournisseur d'accès local en 2018, qui devrait donner lieu à un transfert des données plus rapide et à moins d'interruptions.

DOMAINE D'ACTIVITE 6 : APPUI A L'ADMINISTRATION

39. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Tout le personnel, ainsi que la comptabilité dans son ensemble, y compris les contributions et les dépenses d'ensemble, sont gérés depuis la FAO à Rome. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct à l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. Le Secrétariat de la CTOI est relié à l'intranet de la FAO, qui est une source de formation et de référence pour toutes les procédures administratives, et cela a permis d'améliorer les procédures administratives.
40. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités ([Appendices 1](#) et [Appendice 2](#)).

BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION 2019 (ET, PROVISoireMENT, 2020)

41. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur au fonds FAO.
42. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les consultants, les déplacements du personnel, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les dépenses de fonctionnement du bureau, les imprévus et le Fonds de participation aux réunions.
43. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement générales indiquées dans l'[Appendice 1](#) figurent dans l'[Appendice 2](#). Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget régulier de la Commission. Les dépenses prévues sur des budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées dans l'[Appendice 3](#).

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1) (APPENDICE 1)

44. Les estimations des coûts de personnel se basent sur les coûts engagés en décembre 2017 et au début de 2018 avec une légère augmentation de 3% en vue de progressions salariales. Il est prévu que tous les postes vacants soient pourvus en 2018 de telle sorte que la dotation en personnel du Secrétariat sera complète en 2019 (et 2020).

CADRES (LIGNE BUDGÉTAIRE 1.1)

45. Les coûts de tous les postes pour 2019 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des personnels et de leurs familles lors de leur nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement suite à la fin du contrat.

PERSONNELS DES SERVICES GÉNÉRAUX (LIGNE BUDGÉTAIRE 1.2)

46. Pour 2019, le total des coûts salariaux pour le personnel des Services généraux recrutés localement devrait être supérieur à celui de 2018, au terme d'une révision majeure de l'échelle locale des salaires des Nations Unies pour les Seychelles, qui a été approuvée en janvier 2018. L'échelle des salaires a été appliquée rétroactivement à partir de juin 2016 lorsque les données ont été initialement collectées.

CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITÉS ET ICRU (LIGNES BUDGÉTAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

47. Compte tenu des informations récentes, les estimations des coûts associés aux droits à indemnités de la FAO pour 2019 représentent une augmentation globale d'environ 41%. Ceci est principalement dû à l'augmentation des effectifs. Il est à noter, cependant, que les droits à indemnités ont été sous-estimés pour 2018. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, etc. La contribution de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles au niveau de la FAO.

48. En revanche, la cotisation de l'employeur au fonds de pension, qui constitue une part fixe du salaire de base, est une composante très prévisible. Les cotisations de l'employeur à l'assurance maladie ont également démontré une certaine variabilité au cours de l'année. Une légère réduction est budgétisée en 2019 d'après les informations les plus récentes disponibles.
49. L'ajustement de poste des cadres a significativement varié au cours de l'année écoulée et pourrait ne pas rester stable en 2019 du fait des fluctuations du cours du dollar américain et suite à un examen complet du régime des traitements et indemnités pour l'ensemble des Nations unies, qui est introduit progressivement. Cet examen aura un impact sur la fréquence des enquêtes et sur le calcul d'ajustement de poste. Tous les éléments de la rémunération, y compris les éléments monétaires et non-monétaires, ont été examinés et certaines modifications ont déjà été introduites en 2017 et 2018. D'autres modifications seront graduellement mises en œuvre sur une période de 1 à 3 ans. L'objectif global de cet examen est d'arriver à un système de paie simple et facile à administrer.

AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES DEPENSES (ICRU) (LIGNE BUDGETAIRE 1.6)

50. En février 2014, la FAO a informé le Secrétariat de la CTOI de coûts inhérents à la mise en place de l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) couvrant les coûts du personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges ont pour objectif de couvrir les services centralisés fournis par CSDU (sécurité) et **CIO (technologies de l'information)** aux personnels de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8% des coûts de personnel/consultants à 1,4%, tandis que la composante TIC reste à 1,4%.
51. La Commission a précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU (CPAF14, par exemple) et a demandé qu'elle soit supprimée des budgets futurs. Toutefois, l'ICRU a continué à être appliquée par la FAO et en 2017 les dépenses ont été imputées aux coûts de personnel (dotés d'un excédent en 2017 en raison de postes vacants). Étant donné qu'aucune économie en coûts de personnel n'est prévue en 2019, une allocation budgétaire est de nouveau requise afin de couvrir l'ICRU.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2, ([Appendices 1](#) et [2](#)))

RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)

52. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région, par le biais du budget régulier de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers de l'océan Indien en développement pour promouvoir et enrichir la compréhension des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. Le Secrétariat de la CTOI entend continuer à développer ses activités de renforcement dans les domaines principaux suivants en 2019 et 2020 et le budget a légèrement été réduit, certaines activités étant couvertes par des fonds extrabudgétaires :
- a) **Science et données** (ateliers de formation) :
 - i) Mécanisme régional d'observateurs [résolution 11/04] ; plus autres résolutions applicables [12/06, 05/05, etc.]
 - ii) Collecte et déclaration des données : (journaux de pêche) [résolution 15/01] ; déclaration de données obligatoires [résolution 15/02] ;
 - b) **Application** (missions d'assistance et ateliers de formation) :
 - i) Mission d'aide à l'application ;
 - ii) Formation à la mise en œuvre des Mesures du ressort de l'état du port.
 - c) **Dialogue science-gestion** :
 - i) Comme requis par la résolution 14/03, le processus de dialogue entre la science et la gestion, dédié à l'amélioration des prises de décision des gestionnaires face aux MCG existantes et aux recommandations du Comité scientifique à la Commission, se poursuivra dans le but :
 - d'améliorer la communication et de promouvoir la compréhension mutuelle entre les gestionnaires des pêches, les parties prenantes et les scientifiques ;
 - de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et des informations scientifiques.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA SCIENCE ET LES DONNEES (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

53. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu plusieurs importantes subventions pluriannuelles, représentant un total de 2 164 359 USD environ, qui exigent un cofinancement de 20% par la CTOI. Une partie de ce cofinancement est fournie en nature (et non sous forme de financement) sous forme de temps consacré à la coordination et à la mise en œuvre de ces activités. Cependant, la majorité de la contribution de la CTOI est fournie par le partage des coûts des activités. Un montant nominal a été incorporé dans le budget régulier de la CTOI sous cette ligne pour couvrir les trois financements suivants :

- Structure des populations des espèces CTOI dans l'océan Indien : estimation au moyen de technologies de séquençage de nouvelle génération et de microchimie des otolithes (2016-2018) : Subvention sur 3 ans de l'Union européenne 1 529 487 USD + 20% de cofinancement. Le montant estimé de la contribution de la CTOI en 2019 s'élève à 86 000 USD.
- Appui au programme de travail du Comité scientifique : Subvention sur 24 mois de l'Union européenne 721 153 USD + 20% de cofinancement. Le montant estimé de la contribution de la CTOI en 2019 s'élève à 69 000 USD.
- Appui à la mise en œuvre du programme régional d'observateurs de la CTOI (à signer en 2018) : Subvention sur 24 mois de l'Union européenne 871 034 USD + 20% de cofinancement. Le montant estimé de la contribution de la CTOI en 2019 s'élève à 50 000 USD.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'APPLICATION (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

54. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu une subvention de l'Union européenne pour l'Assistance technique aux pays en développement aux fins de l'amélioration de l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, représentant un total de 216 346 USD, qui exige un cofinancement de 20% par la CTOI. Un montant nominal de 30 000 USD a été incorporé dans le budget régulier de la CTOI sous cette ligne afin de couvrir la contribution estimée de la CTOI en 2019. Cette subvention sera utilisée pour appuyer les activités de renforcement des capacités en matière d'application qui seront entreprises par la Section Application.

CONSULTANTS (LIGNE BUDGETAIRE 2.5)

55. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants embauchés pour fournir une expertise dans des domaines qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le Secrétariat de la CTOI. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations de stocks. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont ajoutés à ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants embauchés. Certains consultants seront couverts par les fonds extrabudgétaires.

56. Le poste de Responsable informatique est partiellement financé, depuis le début des activités du Secrétariat de la CTOI, par le gouvernement seychellois, en contrepartie des frais de fonctionnement liés à la situation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat de la CTOI a passé un accord avec le gouvernement seychellois, par lequel les Seychelles, au lieu d'embaucher directement le Responsable informatique, fournissent au Secrétariat de la CTOI le budget permettant d'engager un consultant sur ce poste.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.6)

57. Personnel : les déplacements sont destinés à couvrir les activités de terrain et la participation du personnel selon les besoins. Les barèmes des Nations unies sont utilisés pour les indemnités journalières et les billets d'avion. Cela couvre également la participation du personnel aux réunions de la CTOI se tenant en dehors des Seychelles.

58. Autres : quatre experts invités devraient assister aux réunions scientifiques de la CTOI en 2019 (et 2020), comme indiqué dans le Tableau 1.

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)

59. Cela correspond à l'appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais des réunions comprennent la location des salles et des installations de conférence, les frais accessoires comme les fonctions, les pauses-café, le matériel d'interprétation, les photocopies, et l'achat des fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. La ligne budgétaire pour les réunions a été accrue de 40 000 USD en vue des coûts additionnels liés aux réunions aux Seychelles (par exemple, CS, divers Groupes de travail, CTEP et CTCA).

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.8 ET 2.9)

60. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion, afin de diminuer les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des réunions de la Commission et du Comité scientifique. Aucune interprétation simultanée n'est fournie durant les autres réunions, à moins qu'elle ne soit requise et financée de manière externe. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour être distribués à titre officiel aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une estimation précise, bien que le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacements en matière de traduction correspondent aux coûts (honoraires et déplacement) de participation d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et du Comité permanent d'administration et des finances.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)

61. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera à être remplacé selon les besoins. Des équipements de bureau et des cloisons supplémentaires seront nécessaires pour le personnel et les consultants.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)

62. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier, téléphone et télécopie), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts d'électricité et fournit un véhicule.

IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.12)

63. Comme la Commission a accepté d'évoluer vers un environnement de travail essentiellement « zéro-papier », le budget d'impression s'est réduit ces dernières années. Un montant de 20 000 USD a été alloué en 2018 mais a été remis à zéro pour 2019. Étant donné que le Secrétariat produit un ensemble de documents imprimés tout au long de l'année (guides d'identification des espèces, guides de mise en œuvre de MCG, par exemple), des efforts seront réalisés en vue d'obtenir des fonds pour l'impression à partir de sources externes.

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.13)

64. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément aux exigences du Règlement financier de la CTOI. Un montant de 10 000 USD a été budgétisé en 2018 et a été maintenu pour 2019 et 2020.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

65. Le Gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change opérationnel des Nations unies (qui est variable). Cette contribution a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement embauché par le gouvernement seychellois. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat de la CTOI.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

66. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, dans le passé, le Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de participation aux réunions.

RISQUES DE DEFICIT (LIGNE BUDGETAIRE 5)

67. Une ligne temporaire « Risques de déficit » a été incorporée dans le budget pour 2017 (150 000 USD) afin d'atténuer l'impact des contributions des membres qui ne sont pas réglées. Par le passé, le déficit provenant du non-paiement des contributions a été couvert par des économies liées au personnel. Alors que la ligne budgétaire de Risques de déficit a été établie à zéro en 2018, la question du non-paiement des contributions continue à présenter un risque financier majeur pour la CTOI et un montant de 150 000 USD au titre de Risques de déficit a été inclus au budget pour 2019 et 2020. Il est important de disposer de cette ligne budgétaire car tous les effectifs devraient être au complet en 2019 et aucune économie liée au personnel n'est prévue et il ne sera donc pas possible de compenser le non-paiement des contributions.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 6)

68. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) a été fixé à 200 000 USD pour 2019 et, provisoirement, 2020, sous réserve d'une évaluation des besoins afférents lors des réunions CPAF15 et S22 en 2018.

BUDGETS SPECIAUX (FINANCEMENT EXTRABUDGETAIRES)

69. En plus des fonds inclus dans le budget régulier de la CTOI pour 2019 (et provisoirement pour 2020), la Commission bénéficiera d'importantes contributions extrabudgétaires dans les domaines de la science, des données et de l'application, provenant de partenaires tels que ceux indiqués en [Appendice 3](#).

70. Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget régulier, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.

71. En plus des fonds extrabudgétaires reçus, il existe des contributions aux travaux du Secrétariat de la CTOI par d'autres projets ou initiatives, entre autres :

- a) les partenaires du Projet thonier Océans communs/ZADJN de la FAO soutiennent des domaines tels que le renforcement des capacités, en particulier sur l'évaluation de la stratégie de gestion, les méthodes d'évaluation pauvres en données, les travaux sur l'application et les des ORGPt ;
- b) la Commission de l'océan Indien, par l'intermédiaire de son projet SWIOFISH2, qui devrait appuyer les travaux d'application dans le sud-ouest de l'océan Indien pour les six prochaines années ;
- c) d'autres ONG et des initiatives du secteur privé dans divers domaines, comme le WWF, l'ISSF, *Pew Charitable Trusts* et autres.

RECOMMANDATIONS

72. Le CPAF devrait :

- a) **PRENDRE NOTE** des estimations budgétaires et des documents de référence pour le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2020.
- b) **RECOMMANDER** à la Commission un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2019, pour examen.
- c) **RECOMMANDER** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et budget pour 2019 et, provisoirement, 2020, sur la base des amendements réalisés durant CPAF15 et comme adoptés par la Commission lors de sa 22^e session. Le Programme de travail et budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), pour référence et transparence.
- d) **RECOMMANDER** que la Commission prenne note du défaut de paiement des contributions actuel et réintroduise un budget au titre de « Risques de déficit », au moins au niveau de 2017 à hauteur de 150 000 USD, à partir de 2019 jusqu'à ce que cette situation ne s'améliore.

Appendice 1
Budget proposé pour 2019 et budget indicatif pour 2020 (en USD)

		dépenses réelles 2017	2018	2019	2020
1	Coûts du personnel				
1,1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	186 683	163 907	174 785	180 028
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	-	147 947	145 588	149 956
	Coordinateur scientifique (P4)	-	57 654	110 540	113 856
	Expert évaluation des stocks (P4)	103 412	116 308	108 327	111 577
	Chargé des pêches (Science P3)	92 778	102 258	96 533	99 429
	<i>Application</i>				
	Responsable application (P5)	-	145 000	143 376	147 677
	Coordinateur application (P4)	111 630	131 500	133 488	137 493
	Chargé de l'application (P3)	115 030	95 779	123 986	127 705
	<i>Données</i>				
	Coordinateur données (P4)	107 605	115 308	111 108	114 441
	Statisticien (P3)	95 878	102 717	98 589	101 547
	Chargé des pêches (Données P1)	-	91 000	55 917	57 594
	<i>Admin.</i>				
	Responsable administratif (P3)	106 628	98 970	111 689	115 040
1,2	Services généraux				
	Secrétaire de direction	14 258	15 445	18 790	19 353
	Assistant application	6 191	11 950	15 204	15 660
	Assistant de bureau	10 306	11 747	15 204	15 660
	Assistant bases de données	14 460	15 869	18 508	19 064
	Assistant de bureau	1 852	8 259	13 174	13 570
	Chauffeur	7 777	7 465	10 095	10 398
	Heures supplémentaires	-	5 000	5 450	5 614
	Total des coûts salariaux	974 487	1 444 083	1 510 351	1 555 661
	Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	279 556	418 651	409 075	421 347
1,3	Cotisations au fonds indemnités FAO	575 290	607 582	859 270	885 048
1,4					
1,5	Ajustement du fonds indemnités	71 504			
1,6	ICRU	55 582	0	77 803	80 138
	Dépenses totales de personnel	1 956 420	2 470 316	2 856 499	2 942 194
2	Dépenses de fonctionnement				
2,1	Renforcement des capacités	60 780	125 000	100 000	100 000
	Cofinancement subventions sciences/données	174 153	100 000	205 000	205 000
2,2	Cofinancement subventions application	28 221	35 000	30 000	30 000
2,3					
2,4	Divers imprévus		60 000	0	0
2,5	Consultants	230 994	155 000	155 000	155 000
2,6	Déplacements professionnels	126 977	135 000	150 000	150 000
2,7	Réunions	166 156	105 000	145 000	145 000
2,8	Interprétation	94 815	140 000	140 000	140 000
2,9	Traduction	63 640	105 000	110 000	110 000
2,10	Équipement	22 033	30 000	25 000	25 000
2,11	Frais généraux de fonctionnement	48 204	75 000	68 000	68 000
2,12	Impression	0	20 000	0	0
2,13	Imprévus	0	10 000	10 000	10 000
	Total DF	1 015 974	1 095 000	1 138 000	1 138 000
	SOUS-TOTAL	2 972 394	3 565 316	3 994 499	4 080 194
3	Contribution additionnelle des Seychelles	-15 783	-20 100	-20 100	-20 100
4	Frais de gestion de la FAO	144 319	160 439	179 752	183 609
5	Risques de déficit	-	-	150 000	150 000
6	Fonds de participation aux réunions	202 945	200 000	200 000	200 000
	TOTAL GÉNÉRAL	3 303 875	3 905 655	4 504 151	4 593 703

Appendice 2
Dépenses de fonctionnement pour 2019

Description des chapitres	2019 (USD)
<i>Renforcement des capacités</i>	
Mécanisme régional d'observateurs : formation (2 ateliers régionaux) et supports	50 000
Mécanisme régional d'observateurs : Cartes d'identification des espèces (impression et/ou versions électroniques)	15 000
Activités ad hoc de renforcement des capacités dans le domaine de l'application	35 000
Sous-total	100 000
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour la science et les données</i>	
UE Structure du stock GCP/INT/233/EC : 1 300 000€ = 1 529 487 USD. Projet de 3 ans. Contribution CTOI 2017 = 120 000 USD ; Contribution estimée 2018 = 80 000 ; Contribution estimée 2019=86 000	86 000
UE Science GCP/INT/305/EC: 721 153 USD. Contribution estimée CTOI 2018 = 69 000. Contribution estimée 2019 = 69 000	69 000
UE Appui à la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI GCP/INT/322/EC: Contribution estimée CTOI 2018 = 37 350 USD ; Contribution estimée 2019 = 50 000 USD ; Contribution estimée 2020 = 37 150 USD	50 000
Sous-total	205 000
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour l'application</i>	
UE Assistance technique aux pays en développement aux fins de l'amélioration de l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI GCP/INT/304/EC = 216 346 USD ; Contribution estimée CTOI 2018 = 20 132 ; Contribution estimée 2019 = 30 000	30 000
Sous-total	30 000
<i>Consultants</i>	
Technologies de l'information – 2 000 USD/mois	24 000
Consultant CTEP	18 000
Coordinateur Rapport CTOI	15 000
Analyse conjointe PUE pour les thons tropicaux et le germon	30 000
Évaluation des stocks de thons tropicaux	33 000
Évaluation des stocks de germon	30 000
ESG espadon	5 000
Sous-total	155 000
<i>Déplacements professionnels (personnels et autres)</i>	
Programme de déplacements 2019 du personnel de la CTOI (réunions)	130 000
Experts invités (Science) 2019	20 000
Sous-total	150 000
<i>Réunions</i>	
CTCA/CTEP Seychelles	45 000

S22, CdA, CPAF, CTPG (frais accessoires)	5 000
Groupes de travail aux Seychelles	30 000
CS21 Seychelles	45 000
Groupes de travail, imprévus : Seychelles	20 000
Sous-total	145 000
Interprétation	
CdA16, CPAF16, CTPG03, S23 (à décider)	60 000
CTCA05/CTEP02	40 000
CS21 (Seychelles)	40 000
Sous-total	140 000
Traduction	
Traduction (Général)	35 000
Traduction (Consultant CTOI)	50 000
Voyages du consultant	25 000
Sous-total	110 000
Équipement	
Toners, logiciel anti-virus, autres logiciels	8 000
Autre équipement TIC (matériel et accessoires, selon les besoins)	10 000
Mobilier de bureau (bureaux, chaises, cloisons destinées à créer de nouveaux espaces de travail)	7 000
Sous-total	25 000
Dépenses générales de fonctionnement	
Hébergement site web, courriel et administration site web	7 000
Tél/Fax et mobiles bureau - 8500 USD/an ; accès internet – 32 000 USD/an ; tél. satellite Orbitica - 800 USD/an	41 300
Courrier - 100 USD/mois	1 200
Assurance et maintenance véhicule (Assurance 1 200 USD/an, maintenance 1 000 USD/an, essence 1 300 USD/an, nettoyage véhicule - 500 USD/an (2 véhicules)	4 000
Nettoyage des bureaux - 375 USD/mois	4 500
Fournitures (bureau, cuisine, toilettes, presse, eau, imprévus)	10 000
Sous-total	68 000
Imprévus	
Comme exigé par le règlement financier	10 000
Total des dépenses de fonctionnement	1 138 000

Appendice 3
Ressources extrabudgétaires obtenues pour 2019 et 2020

Description	Institution	2019 (USD)	2020 (USD)
<i>Science</i> : Structure des populations des espèces CTOI dans l'océan Indien : estimation avec des séquençages de nouvelle génération et la microchimie des otolithes (2016-2018).	Union européenne 80% (€1,3m (1 529 487 USD) sur 3 ans) Contribution CTOI (en nature + 286 000 USD, 2017 120 000 USD, 2018 80 000 USD, 2019 86 000 USD)	\$500 000	
<i>Science et données</i> : Appui au programme de travail du Comité scientifique de la CTOI	Union européenne 80% (721 153 USD, 50:50% 2018/19) Contribution CTOI (en nature + 136 332 50:50% 2018/19)	\$360 577	
<i>Science et données</i> : Appui à la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la Commission des Thons de l'Océan Indien	Union européenne 80% (871 034 USD, répartition 30/40/30% sur 2018/19/20) Contribution CTOI (en nature + 124 500 USD, répartition 30/40/30% sur 2018/19/20)	\$348 414	\$261 310
<i>Science et données</i> : Appui à l'élaboration de la 2 ^{ème} phase de l'ESG pour l'albacore et le patudo	Projet thonier FAO/ZADJN	À DÉCIDER	À DÉCIDER
<i>Application</i> : Appui aux activités de renforcement des capacités de la Section Application	World Bank/SWIOFISH2	-	À DÉCIDER
<i>Application</i> : Application e-PSM : support technique et formations nationales	World Bank/SWIOFISH2	À DÉCIDER	
<i>Application</i> : Atelier régional d'appui aux résolutions de la CTOI.	Projet thonier FAO/ZADJN	-	À DÉCIDER
<i>Application</i> : Missions d'aide à l'application; mission de suivi et missions sur les mesures de l'État du port.	UE World Bank/SWIOFISH2	À DÉCIDER À DÉCIDER	À DÉCIDER À DÉCIDER
<i>Application</i> : Soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.	SWIOFISH2	À DÉCIDER	-
<i>Application</i> : Assistance juridique - Examen des lois et réglementations sur la pêche pour s'assurer que le cadre juridique est adéquat pour permettre aux membres de mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Commission des thons de l'océan Indien	UE World Bank/SWIOFISH2	À DÉCIDER À DÉCIDER	À DÉCIDER
<i>Application</i> : Guide pour la déclaration des données et des informations à la CTOI (conception et impression)	World Bank/SWIOFISH2	À DÉCIDER	À DÉCIDER
	TOTAL	\$1 208 991	\$261 310

Appendice 4
Barème indicatif des contributions pour 2019

Pays	Classification Banque Mondiale en 2016	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2014-2016 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	5 180	\$15 399	\$19 249	\$153 995	\$18 560	\$207 204
Bangladesh	Moyenne	Non	2 284	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$1 637	\$74 784
Chine	Moyenne	Non	74 062	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$53 074	\$126 222
Comores	Basse	Non	9 858	\$15 399	\$19 249	\$0	\$7 064	\$41 713
Érythrée	Basse	Non	219	\$15 399	\$0	\$0	\$157	\$15 556
Union européenne	Haute	Oui	203 030	\$15 399	\$19 249	\$153 995	\$727 476	\$916 120
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$15 399	\$0	\$153 995	\$0	\$169 394
Inde	Moyenne	Non	166 274	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$119 155	\$192 303
Indonésie	Moyenne	Non	344 776	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$247 074	\$320 221
Iran, République islamique d'	Moyenne	Non	237 832	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$170 435	\$243 583
Japon	Haute	Oui	15 942	\$15 399	\$19 249	\$153 995	\$57 122	\$245 766
Kenya	Moyenne	Non	877	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$628	\$73 776
Corée, Rép de	Haute	Oui	21 358	\$15 399	\$19 249	\$153 995	\$76 526	\$265 170
Madagascar	Basse	Non	8 670	\$15 399	\$19 249	\$0	\$6 213	\$40 862
Malaisie	Moyenne	Non	20 546	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$14 724	\$87 871
Maldives	Moyenne	Non	124 578	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$89 275	\$162 423
Maurice	Moyenne	Non	10 470	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$7 503	\$80 650
Mozambique	Basse	Non	4 101	\$15 399	\$19 249	\$0	\$2 939	\$37 587
Oman	Haute	Non	39 856	\$15 399	\$19 249	\$153 995	\$28 561	\$217 205
Pakistan	Moyenne	Non	59 238	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$42 451	\$115 599
Philippines	Moyenne	Non	762	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$546	\$73 694
Seychelles	Haute	Non	96 586	\$15 399	\$19 249	\$153 995	\$69 216	\$257 860
Somalie	Basse	Non	0	\$15 399	\$0	\$0	\$0	\$15 399
Afrique du sud	Moyenne	Non	381	\$15 399	\$0	\$38 499	\$273	\$54 171
Sri Lanka	Moyenne	Non	90 306	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$64 715	\$137 863
Soudan	Moyenne	Non	34	\$15 399	\$0	\$38 499	\$24	\$53 922
Tanzanie	Basse	Non	7 167	\$15 399	\$19 249	\$0	\$5 136	\$39 785
Thaïlande	Moyenne	Non	12 431	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$8 908	\$82 056
Royaume-Uni (Terr)	Haute	Oui	3	\$15 399	\$0	\$153 995	\$10	\$169 405
Yémen	Moyenne	Non	39 816	\$15 399	\$19 249	\$38 499	\$28 533	\$101 680
Total				461 984	461 984	1 847 938	1 847 938	4 619 845

*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.

Appendice 5
Calendrier des réunions requérant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2019 et 2020
N'inclut pas les ateliers et autres organes subsidiaires informels de la CTOI

Réunion	2019		2020	
	Date	Lieu	Date	Lieu
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	Semaine avant S23	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité d'application	Semaine avant S23	À CONFIRMER	Semaine avant S24	À DÉCIDER
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	À CONFIRMER	À CONFIRMER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité Technique sur l'évaluation des performances (CTEP)	À CONFIRMER	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	Semaine avant S23	À DÉCIDER	Semaine avant S24	À DÉCIDER
Commission	Mai À CONFIRMER 5 jours	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTTm)	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires (GTEPA)	3-7 septembre	La Réunion (À CONFIRMER)	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les porte-épée (GTPP)	9-13 septembre	La Réunion (À CONFIRMER)	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	3 ^{ème} semaine octobre	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	3 ^{ème} semaine octobre	À DÉCIDER	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS)	Novembre (À DÉCIDER)	Seychelles	Novembre (À DÉCIDER)	Seychelles
Comité scientifique (CS)	Novembre (À DÉCIDER)	Seychelles	Novembre (À DÉCIDER)	Seychelles